



Cotisation individuelle pour les NON AMICALISTES

Merci d'écrire lisiblement

CENTRE de :

Nom*	Prénom*	Adresse* N° + voie, code postal, Ville	Adresse Email	Grade	Date de naissance*	Commune* et département* de naissance	Adhésions* :							TOTAL
							UDSP / URPC / FNSPF + assurances de la MNSPF							
							SPV	SPP	Ancien SP en activité Pro	Ancien SP de - 75 ans	Ancien SP de + 75 ans	Ancien SP de + 84 ans	PATS	
							51,32 €	51,32 €	46,04 €	43,24 €	40,78 €	28,88 €	44,82 €	

* : informations obligatoires demandées par la FNSPF ou la MNSPF

Cocher la case correspondante à votre catégorie

Les assurances complémentaires de la MNSPF ont pour but de vous apporter un complément de garanties (accident corporel, matériel et véhicule) pour toutes vos activités liées au SDIS ou à l'UDSP.

Règlement par chèque à l'ordre de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne **avant le 6 février 2022.**

A retourner à :
 Secrétariat de l'UDSP de la Vienne
 Stéphanie NIVAU
 11, avenue Galilée - CS 60120
 86961 Futuroscope Cedex